

## « BOÎTE À OUTILS » SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

***Une boîte à outils disponible en ligne pour mettre en évidence le lien entre sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et développement durable***

### **POURQUOI CETTE « BOÎTE À OUTILS » ?**

Cette « boîte à outils » contient un ensemble de ressources accessibles en ligne qui fournissent de plus amples indications sur la manière de relier, sur un plan opérationnel, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et le développement durable en prenant pour référence le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les États parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ont sollicité ces directives suite à l'adoption du chapitre VI des Directives opérationnelles de la Convention portant sur la « Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et [du] développement durable à l'échelle nationale » (ITH/16/6.GA/7).

Il est nécessaire de fournir davantage d'exemples pour montrer comment ces rapports se concrétisent réellement sur le terrain. Si la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel peut contribuer au développement durable, atteindre ce dernier dans une communauté peut aussi conforter la viabilité des éléments de son patrimoine culturel immatériel.

Les groupes et les communautés doivent jouer le rôle principal dans la sauvegarde de leur patrimoine culturel immatériel. Les concepts, les cibles et la terminologie des Objectifs de développement durable (ODD) ne résonnent pas toujours immédiatement et ne sont pas toujours faciles à transcrire instantanément dans le contexte et la vision du monde qui sont ceux de la communauté. Les communautés détentrices n'élaborent pas nécessairement la sauvegarde de leur patrimoine culturel immatériel en ayant à l'esprit le développement durable et il faut prendre garde à respecter pleinement la signification et la finalité qu'elles attribuent à leur patrimoine culturel immatériel.

Ces exemples montrent la manière dont les groupes et les communautés transmettent leur patrimoine culturel immatériel pour répondre à leurs besoins fondamentaux, sachant qu'il leur procure également un sentiment d'identité et de continuité. Le patrimoine culturel immatériel est aussi une source d'innovation et permet de développer des approches créatives pour relever les nouveaux défis auxquels sont confrontées des sociétés en perpétuelle adaptation.

### **COMMENT UTILISER CETTE BOÎTE À OUTILS ?**

Élaborés dans le cadre du [programme global de renforcement des capacités de l'UNESCO](#), ces exemples peuvent être utilisés dans des ateliers de formation en complément d'autres matériels de renforcement des capacités sur le développement durable (Unité 8). En outre, cette boîte à outils est appropriée à quiconque souhaiterait développer une meilleure

compréhension de la contribution du patrimoine culturel immatériel au développement durable. Cela comprend des personnes pouvant travailler dans des domaines autres que la culture mais dont les activités peuvent néanmoins jouer un rôle dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Les exemples inclus dans cette boîte à outils ont été élaborés par des membres du réseau mondial de facilitateurs. Ils ont été conçus dans l'objectif de fournir des outils d'apprentissage pour illustrer le lien entre sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et développement durable ainsi que pour sensibiliser les individus à cette thématique ; il ne s'agit pas forcément de « meilleures pratiques » appuyées par l'UNESCO. Ces exemples reposent sur des recherches indirectes et d'autres ressources sont référencées lorsque cela est jugé pertinent. Avertissement : l'UNESCO n'est pas responsable de la véracité des informations obtenues à travers les liens fournis dans cette boîte à outils. Il revient au lecteur de faire des recherches afin de vérifier la validité des informations. Le lecteur se doit également de respecter les droits d'auteurs des matériaux obtenus par l'intermédiaire des liens référencés dans le document. En cas de doute, veuillez consulter le Secrétariat de l'UNESCO.

Références : l'utilisation de tout matériel tiré de cette boîte à outils, y compris de matériel publié sur Internet, doit toujours être référencée dans les correspondances écrites ou dans les rapports, même si ceux-ci ne sont pas publiés.

## STRUCTURE

Cette boîte à outils présente des exemples pour chacun des thèmes et sous-thèmes du chapitre VI des Directives opérationnelles. Ces exemples incluent le développement social inclusif, le développement économique inclusif, la durabilité environnementale et la paix. À la fois fondés sur la recherche existante et tirés des Listes de la Convention, ils ont été élaborés conformément à un bref modèle type composé :

- De **mots clés** ;
- D'une **brève description de l'élément** ;
- Du **lien avec le développement durable**, dans le cadre des Directives opérationnelles et des Objectifs de développement durable (ODD) ;
- 
- De **questions de réflexion** pour susciter le débat et rapprocher l'exemple du contexte vécu par le lecteur.

## COMMENT APPORTER VOTRE CONTRIBUTION ?

Cette boîte à outils est élaborée selon une approche itérative et multipartite. Si vous souhaitez y contribuer par un exemple, veuillez contacter la section du patrimoine immatériel pour en savoir plus et pour obtenir le modèle type d'élaboration des exemples : [ICH-capacity@unesco.org](mailto:ICH-capacity@unesco.org).